

LE MÉMORANDUM ENTRE LA TUNISIE ET L'UNION EUROPÉENNE : VERS UN RENFORCEMENT DE LA DÉPENDANCE, DE L'AUTORITARISME ET DE L'EUROPE FORTERESSE ?

■ Auteur

Khaled Tabbabi

ECRE WORKING PAPER **20**
2023



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Le mémorandum et la situation socio-économique en Tunisie : des crédits, pas de cadeaux et l'augmentation de la pauvreté	4
2. Les fausses promesses d'une transition verte	4
3. Quand le mémorandum renforce l'approche autoritaire en Tunisie	5
4. Le mémorandum et ses potentiels impacts en termes de migration et d'asile	6
4.1 Inégalité des visas	6
4.2 Augmentation des retours forcés vers la Tunisie	6
4.3 Des difficultés supplémentaires pour obtenir l'asile	7
4.4 Renforcement des efforts de la Garde maritime tunisienne	8
4.5 Transformation des organisations internationales au service du mémorandum	8
4.6 Faciliter le retour vers les pays d'origine et la montée de la violence et du racisme	9
4.7 Femmes et enfants migrants : les principales victimes	10
Conclusion	10
Recommandations	11

Les documents de travail d'ECRE présentent des recherches et analyses relatives à l'asile et la migration. Leur objectif est de stimuler le débat en présentant des idées émergentes. Les documents de travail sont commandés par ECRE; les opinions qui y sont exprimées sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions d'ECRE.

INTRODUCTION

Le 16 juillet 2023, le régime du président tunisien Kaïs Saïed a convenu avec ses partenaires européens d'un mémorandum d'entente sur un partenariat stratégique et global. Ce mémorandum comprend cinq thèmes fondamentaux : 1) La stabilité macroéconomique, 2) L'économie et le commerce, 3) La transition énergétique verte, 4) Le rapprochement entre les peuples, 5) La migration et la mobilité. Cependant, compte tenu des visites répétées de représentants de pays européens en Tunisie, qui ont abordé des questions relatives à la migration non réglementaire, il semble que la migration soit le réel sujet principal de ce mémorandum. Ainsi, à première vue, il semble que l'objectif des pays européens soit de freiner la liberté de circulation, d'autant plus que la Première ministre italienne, Georgia Melloni, a promis à ses électeurs de stopper les migrants vers l'Italie.

Il est important de noter que le mémorandum ne constitue pas un accord, mais un document politique, 'il n'est donc pas juridiquement contraignant. En raison de sa nature, il ne sera donc pas présenté pour approbation aux parlements européen et tunisien, comme c'est le cas pour les accords internationaux. Certains pays membres de l'UE, comme l'Allemagne, ont exprimé récemment une certaine irritation quant au processus de cet accord, dont ils ont été, selon eux, exclus. Par conséquent, peut-on parler d'accord s'il n'est pas partagé par tous ?¹.

Dans ce contexte, cet article tente de proposer une lecture explicative du mémorandum, en examinant la problématique suivante : Quels seraient les effets économiques, politiques, environnementaux, sociétaux et migratoires sur la Tunisie et sur les migrants tunisiens dans l'espace Schengen et en Tunisie si les pays de l'UE adoptent ce document?

Afin d'inclure la perspective de la société civile, nous avons mené plusieurs entretiens avec des actrices, des activistes, des militants.es et des chercheurs.es dans les domaines de la migration et de la justice sociale. Nous avons également documenté cette recherche au travers de quelques lectures des références les plus importantes.

¹ Wissal Ayadi, Tunisie/UE : 'Le mémorandum d'entente sur le partenariat global objet de critique (Analyse d'un expert)', (30-08-2023). <https://news.gnet.tn/accord-ue-tunisie/>.

1. LE MÉMORANDUM ET LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN TUNISIE : DES CRÉDITS, PAS DE CADEAUX ET L'AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ

Le mémorandum prévoit une enveloppe de 150 millions d'euros pour une gestion logistique des migrants et un appui budgétaire de 900 millions d'euros conditionné à un accord avec le Fonds monétaire international (FMI)². Il est bien connu que la coopération avec le FMI fait partie de réformes néolibérales, également connues sous le nom d'Accord de Washington, qui a été adopté par la Tunisie en 1986 et qui a contribué à accroître la pauvreté et à déclencher.

Si ce mémorandum suit la même logique, il contribuerait à renforcer la dépendance de l'Etat tunisien vis-à-vis de l'UE. Sofian Phillip Naceur développe cette idée dans l'extrait suivant:

«Ce mémorandum a des effets socio-économiques qui se traduisent par le renforcement de la dépendance à l'égard de la Tunisie au service des intérêts de l'UE. Tous les moyens et l'argent qui seront transférés de l'Europe vers la Tunisie sont des prêts et des dettes, pas des cadeaux, et c'est la Tunisie qui remboursera les prêts et les dettes.... Le mémorandum constitue une nouvelle étape vers le renforcement de la dépendance en Tunisie »³.

Tous les avantages et programmes présentés dans le mémorandum que l'UE propose à la Tunisie peuvent être considérés comme des prêts, ceci renforçant l'approche non souveraine de la Tunisie et contribuant à la propagation de la pauvreté structurelle. Ainsi, il existe de nombreuses personnes marginalisées en Tunisie, ce qui constitue une présence structurelle qui s'inscrit dans la logique du système économique et social tunisien. Le marginalisme est donc un état structurel systémique qui régit les mécanismes permettant de reproduire son statut et d'assurer sa continuité, quelles que soient les possibilités de changement profond.

Depuis le changement politique survenu en Tunisie après le 25 juillet 2021, le taux de chômage reste élevé et dépasse les 20%, touchant essentiellement les personnes diplômées. En parallèle, plus d'un million de familles sont considérées comme pauvres, sachant qu'en moyenne, chaque famille compte quatre membres, soit un total d'environ quatre millions de Tunisiens vivant dans la pauvreté.⁴

En revanche, la disparité entre les gouvernorats est toujours existante, et ceci alimente des sentiments de frustration. A titre d'exemple, dans plusieurs délégations du gouvernorat de Kasserine⁵, un·e habitant·e sur deux vit sous le seuil de pauvreté. À El Menzah, banlieue huppée de Tunis, seule une personne sur 500 est considérée comme pauvre⁶. Ainsi la reproduction de la pauvreté structurelle, présente dans ce mémorandum, agira comme un moteur pour l'expansion des initiatives migratoires de la Tunisie vers l'Europe.

2. LES FAUSSES PROMESSES D'UNE TRANSITION VERTE

Le mémorandum souligne la nécessité de s'appuyer sur la transition énergétique verte, et les deux parties ont convenu du texte suivant : « les parties s'efforcent de renforcer leur coopération dans la transition vers une économie circulaire à faible intensité de carbone et basée sur l'utilisation efficace des ressources, qui comprendrait entre autres la gestion durable des déchets y compris au travers de partenariats publics-privés ». Cette promesse semble difficilement tenable dans un pays qui ne dispose pas des ressources nécessaires, notamment en eau, comme en témoigne Aala Marzougui :

La production d'hydrogène vert nécessite de grandes quantités d'eau, et nous sommes dans un pays non

2 Wissal Ayadi, Op.cit.

3 Entretien avec Sofian Philip Naceur, Journaliste et travaille avec la Fondation Rosa Luxemburg, bureau Afrique du Nord, Tunis. Le 26 Août 2023.

4 Le discours du ministre des affaires sociales, Malek Ezzahi, Le Lundi 31 Juillet 2023, lors d'une séance parlementaire au Bardo – Tunis.

5 Elle est située au centre ouest de la Tunisie et est la capitale des martyrs de la révolution tunisienne de 2011.

6 <https://inkyfada.com/fr/2021/08/18/vivre-moins-5-dinars-jours-carte-pauvrete-tunisie/>.

*énergétique qui fait face à une grande pénurie d'eau. Il est nécessaire de mener des études approfondies sur les impacts environnementaux et climatiques afin de déterminer l'efficacité de la transition verte*⁷.

L'Observatoire tunisien de l'économie confirme également que le partenariat vise à produire de l'énergie propre et renouvelable en Tunisie pour l'exporter vers l'UE. Les pays européens obtiendraient cette énergie aux dépens de la Tunisie qui aurait à supporter toutes les répercussions négatives, comme la perturbation de l'écosystème et son impact sur l'agriculture et les ressources en eau⁸.

De tels programmes ne peuvent pas préserver la souveraineté alimentaire en Tunisie ce qui résulterait dans une hausse du niveau de pauvreté. Ainsi, on peut considérer que le gaspillage des ressources en eau et la perturbation des systèmes environnementaux constitueront un nouveau moteur de l'immigration en Tunisie, notamment dans les zones rurales où sont présentes les industries extractives et les productions d'énergie.

L'UE s'engage certes à investir dans le pays, mais les promesses d'investissements dans les zones défavorisées et à fort potentiel migratoire ne sont pas nouvelles et rarement suivies d'effets. **Hatem Nafti**⁹ le confirme en disant : « *Par exemple, l'accord franco-tunisien de gestion concertée de l'immigration comprend un protocole de développement solidaire— signé en 2008 et toujours en vigueur. Ce dernier prévoyait une aide au développement, la réinsertion sociale et économique des migrants expulsés et un plan de formation professionnelle. Sa ratification s'est accompagnée de la promesse d'une centrale nucléaire civile qui n'a jamais vu le jour. Plus généralement, les promesses d'aide au développement ne sont jamais intégralement tenues. Dans un rapport de 2019, l'ONU a déploré que les pays développés ne respectent pas leur engagement d'intensifier le financement du développement et réduisent leurs efforts en la matière* »¹⁰.

En remettant en question la réalisation des promesses économiques, "M, Z", chercheuse experte en migration et militante sur les questions migratoires résume en disant ceci :

*« Les points du mémorandum pour appuyer l'économie tunisienne sont très flous et c'est difficile d'imaginer que ces promesses qui ont déjà été faites à la Tunisie par l'UE vont véritablement avoir un impact sur la situation socio-économique du pays. Par contre la facilitation des "visas-talents" va continuer à encourager les jeunes professionnels qui ont étudié en Tunisie à quitter le pays (médecins, architectes, ingénieurs, etc.) »*¹¹

Ces fausses promesses vont donc contribuer à renforcer le sentiment de frustration chez de nombreux citoyens tunisiens ce qui constitue un des moteurs de la migration et de l'augmentation des mouvements de protestation.

3. QUAND LE MÉMORANDUM RENFORCE L'APPROCHE AUTORITAIRE EN TUNISIE

Après le 25 juillet 2021, la monopolisation et la concentration des pouvoirs dans les mains du président Kaïs Saïed a fait passer la Tunisie de l'état exceptionnel à l'Etat d'exception¹² et de la République individuelle.

7 Entretien avec Aala Marzougui, Coordinateur de l'Observatoire Tunisien de l'Eau et le Secrétaire Générale d'Association Nomad 08. Le 30 Aout 2023.

8 https://obsetuneco-my.sharepoint.com/personal/cyrine_zoghlemi_economie-tunisie_org/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fcyrine%5Fzoghlemi%5Feconomie%2Dtunisie%5Forg%2FDocuments%2Feconews%2043%20arabe%2Epdf&parent=%2Fpersonal%2Fcyrine%5Fzoghlemi%5Feconomie%2Dtunisie%5Forg%2FDocuments%2Feconews&ga=1

9 Hatem Nafti, né à Tunis en 1984, est ingénieur de formation et installé en France. Essayiste et analyste régulier sur le site de géopolitique " Middle East Eye et le journal en ligne Nawaat, il intervient sur France 24, TV5 Monde, RFI ou Africa Radio pour décoder la situation tunisienne depuis 2011. Il a publié des tribunes dans Le Monde, Libération, Orient XXI et Le Vif-L'Express en Belgique, et deux essais dont De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ? (Riveneuve, 2019). https://books.google.fr/books/about/Tunisie.html?id=U1GHzwEACAAJ&source=kp_author_description&redir_esc=y

10 Hatem Nafti, 'Mémorandum D'entente Tunisie- UE : Un Accord Qui Perpétue L'inégalité Nord-Sud', nawaat, (20 Juillet 2023). <https://nawaat.org/2023/07/20/memorandum-dentente-tunisie-ue-un-accord-qui-perpetue-linegalite-nord-sud/?fbclid=IwAR3uhJm09GtHfi74PQsZDqzIbIJEZx9aJvXQnnDDnXIBe542tdjRjhZf3c>.

11 Entretien avec M, Z. Chercheuse Experte en Migration et une militante sur les questions migratoires. Le 31 Aout 2023.

12 Sirine Zaouali, 'De l'état d'exception à l'État d'exception : Éléments de sociologie politique pour comprendre la dérive d'une transition démocratique', Sciences humaines et sociales dans un contexte de transition, In Mouldi Guessoumi, Edition Med Ali, Sfax, Tunis, (2023).

Depuis que le président a pris le pouvoir, les arrestations politiques et les restrictions aux libertés se sont multipliées. Le président Kaïs Saïed a d'ailleurs publié un "Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022, relatif à la lutte contre les infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication"¹³. Ce décret criminalise la liberté d'expression et a mené à l'arrestation de nombreux journalistes, acteurs politiques, syndicalistes et militants.¹⁴

Dans ce contexte autoritaire, le mémorandum peut être considéré comme un élément qui a contribué à renforcer la légitimité du président en lui donnant une légitimité et une reconnaissance sur la scène politique internationale. En effet, *"l'UE persiste ainsi dans la volonté de donner un blanc-seing à la Tunisie, pour un régime en quête de reconnaissance internationale, une stratégie d'autant plus irresponsable qu'elle est inefficace"*¹⁵. D'autre part, le mémorandum a renforcé le pouvoir du ministère de l'Intérieur en Tunisie, qui est considéré comme l'un des principaux agents de la répression, de l'autocratie et de blocage aux mouvements migratoires dits "non réglementaires". Dans cette perspective Sofian Phillip Naceur affirme :

« Ce mémorandum renforcera la position et le statut du ministère de l'Intérieur en Tunisie, car il ne promeut pas la démocratie, bien au contraire, et la Tunisie ne vit pas actuellement sous l'influence d'un gouvernement démocratique. Pour l'UE, le plus important est le travail conjoint entre la police tunisienne d'une part, et la police et les garde-côtes européens d'autre part, afin d'arrêter les migrants... Ce mémorandum renforce donc la tendance autocratique en Tunisie¹⁶. »

4. LE MÉMORANDUM ET SES POTENTIELS IMPACTS EN TERMES DE MIGRATION ET D'ASILE

4.1 Inégalité des visas

Les citoyens occidentaux entrent en Tunisie sans visa, que ce soit par avion ou par bateau, mais l'inverse n'est pas vrai. On a même constaté, ces dernières années, que de nombreux pays européens ont encore plus limité l'obtention de visas européens pour les Tunisiens. Il ne semble pas que le mémorandum rompt avec cette logique qui est vécue comme injuste par les Tunisiens.

En effet, la partie du document relative au rapprochement entre les peuples *« ne rompt pas avec l'inégalité de traitement entre les citoyens des pays du nord et du sud de la Méditerranée. Les premiers continueront à se rendre en Tunisie sans visa alors qu'on promet aux seconds de poursuivre ses efforts pour mieux harmoniser les pratiques des États-membres en matière de délivrance de visas Schengen de court séjour »*¹⁷.

Dans un contexte de frontières arbitraires et de refus de délivrance de visas, les vagues de migrations non réglementaires vont augmenter, tout comme les tragédies humaines en Méditerranée.

4.2 Augmentation des retours forcés vers la Tunisie

Selon les données du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)¹⁸, le nombre de migrants tunisiens expulsés de force d'Italie a atteint 4 694 entre le 25 juillet 2021 et le 25 juillet 2023. Au cours de cette même période, la Tunisie a accueilli 26 vols de migrants tunisiens expulsés de force en provenance d'Allemagne.

Avec ce mémorandum, une question se pose : cet accord va-t-il favoriser les expulsions forcées ? Sofian Phillip Naceur répond par l'affirmative : *« Le résultat de ce mémorandum est l'expulsion forcée et facilitée*

¹³ <https://legislation-securite.tn/fr/law/105348>.

¹⁴ [https://legal-agenda.com/%d9%85%d8%ac%d9%84%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80/d9%85%d8%ac%d9%84%d8%a9-%d8%aa%d9%88%d9%86%d8%b3/?issue=26](https://legal-agenda.com/%d9%85%d8%ac%d9%84%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80%d9%80/d9%85%d8%ac%d9%84%d8%a9-%d8%aa%d9%88%d9%86%d8%b3/?issue=26).

¹⁵ https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/140823/contre-les-politiques-europeennes-et-tunisiennes-anti-migrant-es-et-anti-noir-es?at_campaign=66&fbclid=IwAR3EmmRy1er0QjNI0Y4UFuxkAZ6VpRaSznKogNEmPr5VW15oi4040Dyh5Q.

¹⁶ Entretien avec Sofian Philip Naceur, Op.cit.

¹⁷ Hatem Nafti, Op.cit.

¹⁸ <https://ftdes.net/>.

des migrants tunisiens d'Europe vers la Tunisie »¹⁹.

Le texte du mémorandum semble confirmer cette hypothèse lorsqu'on peut lire que les deux parties ont convenu de *« soutenir davantage le retour et la réadmission depuis l'UE des nationaux tunisiens en situation irrégulière ... »*

Les migrants tunisiens de l'espace Schengen sont déjà en difficulté, et leur situation risque de se détériorer à la suite de cet accord qui faciliterait les expulsions forcées de l'Europe vers la Tunisie.

Les expulsions forcées ont des répercussions sociales sur la Tunisie, et celles-ci s'accroîtront avec la mise en œuvre du mémorandum, explique Romdhane Ben Amor, porte-parole officiel du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), en charge du département de la migration :

« Trois pays ont des accords d'expulsion avec la Tunisie : la France, l'Italie et l'Allemagne. Ces pays expulsent chaque année plus de 3 500 migrants tunisiens non réglementaires. Et si le mémorandum est activé avec tous les pays de l'UE, cela entraînera un fardeau social en Tunisie²⁰. »

Le seul effet actuel du mémorandum se traduirait par une augmentation des déportations, expulsions et/ou détentions de migrants en Tunisie. En réaction à cette situation, "M. Z" soutient que :

« Les migrants tunisiens dans l'espace Schengen vont continuer à être expulsés vers la Tunisie si elles/ils n'ont pas leurs papiers - donc il n'y a rien qui change au niveau de leurs droits. Le mémorandum continue à encourager un système de visas qui privilégie la "fuite des cerveaux", continuant à laisser la plus grande partie de la jeunesse tunisienne et du peuple tunisien démunis de moyens de régulariser leurs voyages vers l'UE. Pour les tunisien.ne.s et non-tunisien.ne.s en Tunisie qui souhaitent quitter le pays vers l'Europe, le mémorandum ne fait qu'empirer leurs situations dans le pays, car nulle part ne sont mentionnées les obligations de l'état tunisien à respecter leurs droits sur le territoire. Le seul impératif est de garder les personnes en mouvement en Tunisie, coûte qui coûte, en renforçant les moyennes des garde-côtes et des corps de police²¹. »

4.3 Des difficultés supplémentaires pour obtenir l'asile

Le mémorandum ne garantit pas les droits des demandeurs d'asile en Tunisie ou dans l'espace Schengen, mais encourage plutôt les retours forcés des migrants et le maintien des migrants en dehors du territoire de l'UE. En s'appuyant sur cette idée, "M, Z" ajoute :

« Encore une fois, la situation pour les demandeurs d'asile restera la même en Tunisie : il n'y a toujours pas de droits d'asile en Tunisie, et c'est donc le UNHCR qui va continuer à gérer les procédures des demandes d'asile. L'UNHCR va négocier au cas par cas l'accès à la santé, à la scolarisation, et au travail des demandeurs d'asile et réfugiés en Tunisie. Le mémorandum ne mentionne pas le besoin d'adopter une loi d'asile nationale en Tunisie. Les demandeurs d'asile et les réfugiés vont donc continuer à habiter dans le pays sans que leurs droits ne soient garantis par la loi tunisienne. Et l'UE entre-temps va garder les demandeurs d'asile en dehors de son territoire, encourageant leur refoulement par les actions de la garde nationale tunisienne qui va les ramener en Tunisie - un pays où leurs droits ne sont pas garantis²². »

Considérer la Tunisie comme un pays sûr peut entraîner une augmentation des expulsions et des réadmissions d'immigrés de nationalité tunisienne ou provenant d'autres pays, sans qu'il y ait une politique d'asile claire qui soit mise en place. Cette situation pourrait rendre l'obtention du titre d'asile difficile pour les Tunisiens et empêcher les migrants d'autres nationalités d'accéder à un système d'asile fonctionnel. Il convient donc de ne pas considérer la Tunisie comme un pays sûr sans avoir mis en place une politique d'asile claire. Ahmed Jemma le résume ainsi : *« Concernant les migrants en Tunisie, classer la Tunisie comme pays tiers sûr les empêchera d'obtenir l'asile en Europe, et ainsi les migrants resteront*

19 Entretien avec Sofian Philip Naceur, Op.cit.

20 Entretien avec Romdhane Ben Amor, Op.cit.

21 Entretien avec M, Z, Op.cit.

22 Entretien avec M, Z, Op.cit.

*sur le territoire tunisien comme terre d'asile*²³.”

Dans le cadre des restrictions des libertés en Tunisie, le mémorandum ne présente pas de cas de demandes d'asile individuelles, mais traite plutôt des Tunisiens sur la base de l'identité. Dans cette optique, Romdhane Ben Amor affirme que :

*« La trajectoire du mémorandum empêche les migrants tunisiens dans l'espace européen de demander ou d'obtenir l'asile, étant donné que l'UE considère la Tunisie comme étant un pays tiers sûr. L'UE ne considère pas les demandeurs d'asile tunisiens comme des cas individuels et les traite sur la base d'une approche identitaire*²⁴. »

De manière générale, le mémorandum vise à ne pas accepter de réfugiés sur les territoires européens et à les maintenir en Tunisie, ou à aider la Tunisie à expulser les migrants d'autres nationalités vers leur pays d'origine. L'objectif est donc de restreindre la liberté de circulation.

4.4 Renforcement des efforts de la Garde maritime tunisienne

Dans le mémorandum, il est écrit que l'UE : « s'efforce(ra) à fournir un appui financier additionnel adéquat notamment pour les acquisitions, la formation et le soutien technique nécessaires pour améliorer davantage la gestion des frontières tunisiennes ».

Il semble évident que le mémorandum prône des méthodes sécuritaires, celles-ci entraînent un accroissement des arrestations de migrants au large des côtes tunisiennes, ce qui entrave leur liberté de mouvement. Les interceptions en mer peuvent également causer la mort de migrants, malgré les efforts de l'UE pour aider la Tunisie à surveiller ses côtes. De plus, les preuves montrent que les garde-côtes tunisiens sont souvent responsables de ces opérations risquées qui ont entraîné de nombreuses pertes humaines.

Conjointement avec d'autres organisations de la société civile tunisienne, le réseau Alarm Phone, ligne téléphonique d'urgence pour les personnes en détresse en mer, a collecté de nombreux témoignages, photos et vidéos publiées sur les réseaux sociaux mettant en évidence des comportements violents des autorités tunisiennes lors de leurs opérations d'interception en mer²⁵.

En théorie, le mémorandum prône la protection de la vie humaine, mais cela semble peu réalisable étant donné que, depuis 2014, environ 27 000 personnes ont perdu la vie ou ont disparu en Méditerranée et ceci à cause des politiques européennes qui découragent le sauvetage en mer et le considèrent comme un acte criminel.²⁶

Le mémorandum joue un rôle essentiellement sécuritaire, Hajer Araïssia le confirme en ajoutant que « *le mémorandum est essentiellement un souhait, et parmi ses effets directs figure la suppression des mouvements migratoires et la transformation de la Méditerranée en cimetière*²⁷ ».

En juillet, le nombre de morts et de migrants arrêtés a augmenté, ce qui coïncide avec le moment de la signature du mémorandum. Cette hausse s'est d'ailleurs poursuivie en août. Selon les données du FTDES, le nombre de migrants non réglementaires arrêtés au cours du mois de juillet s'élève à 848. Durant le mois d'août, les garde-côtes tunisiens ont réussi à arrêter 4 427 migrants, dont 876 Tunisiens. Durant la même période, FTDES a suivi environ 55 personnes disparues en Méditerranée et 130 migrants morts dans la section des morts de l'hôpital de Sfax. Alors, en signant cet accord, « *Kaïs Saïed devient objectivement un allié des partis d'extrême droite en Europe qui font de l'immigration leur cheval de Troie* »²⁸.

23 Entretien avec Ahmed Jemma, chercheur en Sociologie spécialité sociologie de la migration, et militant sur les questions migratoires. Le 30 Août 2023.

24 Entretien avec Romdhane Ben Amor, Op.cit.

25 Politiques meurtrières en Méditerranée : pour que cessent ces naufrages consciemment provoqués au large de la Tunisie', FTDES, (19- 12- 2022).

26 Tribune, Le Club de Mediapart [«Contre les politiques européennes et tunisiennes anti-migrant-es et anti-noir-es»](#)

27 Entretien avec Hajer Araïssia. Maître-assistant au Département de Sociologie de l'Université de Sfax et chercheuse dans le domaine de la migration. Le 29 Août 2023.

28 Wisal Ayadi, Op.cit.

4.5 Transformation des organisations internationales au service du mémorandum

Pour la sécurisation de la migration, l'UE s'appuie sur de nombreuses organisations et agences, comme Frontex, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Les migrants entretiennent actuellement des relations tendues et conflictuelles avec les organisations internationales, comme en témoignent la manifestation et les incidents qui ont eu lieu aux bureaux du HCR à Tunis fin février 2023.²⁹ Malheureusement, la question de l'amélioration des rôles des organisations chargées de la protection humanitaire et citoyenne ne semble pas être abordée dans le mémorandum. En revanche, il a modifié leur fonction pour les utiliser dans le mémorandum. Romdhane Ben Amor a partagé également cet opinion :

« Le mémorandum renforcera le rôle des organisations internationales concernées par la migration. Car la Tunisie et l'UE ont besoin de ces organisations pour mener à bien certaines des tâches mentionnées dans le mémorandum, comme la question du retour volontaire. Il y a aussi des cosmétiques que ces organisations vont apporter, comme si la Tunisie était un pays qui fournit des services et préserve les droits des réfugiés... Le mémorandum donnera davantage de capacités financières à ces organisations internationales pour consacrer la politique de transformation des organisations internationales en un outil de mise en œuvre des politiques européennes d'exportation aux frontières. Dès lors, les organisations deviennent un acteur majeur des politiques d'exportation de l'Union européenne sous le slogan du retour volontaire, des restrictions au droit d'asile, etc.³⁰ »

Ces transformations sont liés au pouvoir autoritaire du gouvernement tunisien qui empêche les migrants d'utiliser les services des organisations, notamment après les événements racistes de Sfax, comme l'explique "M, Z" :

« Pour l'instant le mémorandum a été suivi par l'investiture officielle du croissant rouge comme la seule entité mandatée par l'Etat tunisien d'agir en aide aux personnes migrantes et réfugiées refoulées aux frontières algériennes et libyennes. Les autres organisations continuent à travailler selon leurs mandats mais ne jouent pas de rôles clairs et se retrouvent souvent dans l'impossibilité d'intervenir dans l'entièreté du territoire (pas qu'aux frontières). Car les autorités ne leur donnent pas les autorisations et souvent ne les appellent pas en cas d'urgence. Le mémorandum va donc bloquer encore plus toute personne migrante en Tunisie sans que le pays ait un système efficace d'aide et de soutien juridique, médical, psychologique et autre pour leur venir en soutien. Seul le CRT peut agir et déjà pendant les mois de juillet et août, c'est devenu évident que l'organisme manquait de moyens³¹. »

4.6 Faciliter le retour vers les pays d'origine et la montée de la violence et du racisme.

Dans le mémorandum, les deux parties ont convenu d'une «...gestion efficace des frontières, le développement d'un système d'identification et de retour des migrants irréguliers déjà présents en Tunisie vers leurs pays d'origine ».

Ce mémorandum contribuerait à renforcer les expulsions forcées des migrants bloqués en Tunisie. Comme le montrent de nombreuses études, les migrants bloqués recherchent soit un espace sûr et une protection internationale, soit des moyens de rejoindre l'Europe de manière non réglementaire. Il semble cependant que la Tunisie ait convenu avec l'UE de les expulser vers leur pays d'origine, les empêchant ainsi d'atteindre les rives nord de la Méditerranée. Dans la même idée Romdhane Ben Amor déclare que :

« Les principes du mémorandum menacent le statut des migrants en Tunisie, d'autant plus que la Tunisie dispose de lois criminalisant les migrants non réglementaires.³² Le mémorandum renforce la marginalisation des migrants en Tunisie, étant donné qu'il a légitimé l'expulsion des migrants sous

29 'If we stay here we are going to die, FTDES', (29-04-2023).

30 Entretien avec Romdhane Ben Amor, Op.cit.

31 Entretien avec M, Z, Op.cit.

32 <https://legislation-securite.tn/fr/law/45002>.

couvert de retour volontaire. Ce qui manque à la Tunisie, ce sont des fonds financiers, et l'Europe jouera ce rôle : c'est-à-dire expulser les migrants de Tunisie vers leur pays d'origine, et l'UE s'en chargera³³ ».

D'un autre côté, la Tunisie et l'UE s'efforcent de mettre en place une politique générant de la violence et du racisme ce qui obligerait les migrants à prendre la décision de retourner dans leur pays. À cet égard, Romdhane Ben Amor affirme que : « *Cet été, (2023 et après l'événement du racisme à Sfax) de nombreux migrants ont été détenus dans des instituts et des écoles et aux frontières, dans une situation inhumaine qui les oblige à décider de retourner dans leur pays d'origine³⁴ ».*

Avec la montée du populisme, il est à craindre que la violence envers les migrants s'aggrave en Tunisie. L'expulsion de force est une manifestation de violence et de pouvoir, et accepter un tel accord ne fera qu'empirer la situation tendue entre les migrants et les Tunisiens, car le président Kaïs Saïed joue sur la peur des migrants.

4.7 Femmes et enfants migrants : les principales victimes

En 2021, environ 59 000 immigrants étaient présents sur le sol tunisien, selon les données de l'Institut Nationale de la Statistique. Trois régions géographiques sont les principales sources d'immigrants : l'Europe (18,5%), le Maghreb (37%) et les autres pays d'Afrique (36,4%).³⁵ Selon le ministre tunisien de l'intérieur, Kamal Al-Faki, la quantité de migrants présents sur le territoire tunisien a atteint 80 000 en 2023. Toutefois, on ne dispose pas de données précises et fiables en ce qui concerne la répartition des migrants par sexe et âge, rendant ainsi l'estimation statistique difficile pour les catégories de femmes et d'enfants.

En ne respectant pas les droits des réfugiés et des migrants en Tunisie, le mémorandum aggrave la situation précaire des femmes et des enfants, les exposant aux dangers de violence et de racisme. Les femmes qui ont un statut de séjour irrégulier et ne bénéficient pas de droits peuvent être plus vulnérables à l'agression sexuelle ou à l'exploitation économique. De plus, les enfants peuvent être confrontés à des risques tels que le manque de soins médicaux, d'éducation, de nourriture ou d'abri.

CONCLUSION

D'après les données du FTDES, entre janvier et juillet 2023, 35 143 migrants de diverses nationalités ont été interceptés sur les côtes tunisiennes. Durant cette période, on déplore également 903 disparus et morts, sans compter ceux qui n'ont pas été répertoriés. La crise socio-économique et politique persistante en Tunisie pousse les citoyens africains à chercher refuge en Europe. De plus, l'escalade des troubles politiques en Afrique, notamment au Niger, va probablement entraîner une augmentation du nombre de migrants non réglementaires.

Le mémorandum semble ne pas tenir compte de ces faits. Il sert principalement à renforcer le pouvoir autoritaire et la dépendance de la Tunisie. Il crée également plus de barrières entre l'Europe et les pays du sud. En d'autres termes, il renforce la logique d'Europe forteresse, ce qui provoque davantage de tragédies humaines, que ce soit en mer, sur terre, ou aux frontières. Si le mémorandum est mis en œuvre en l'état par l'UE et ses États membres, cela risquerait d'engendrer des situations de détresse humanitaire, et ceci au détriment de la dignité des migrants.

33 Entretien avec Romdhane Ben Amor, Op.cit.

34 Entretien avec Romdhane Ben Amor, Op.cit.

35 <https://ins.tn/publication/rapport-de-lenquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>.

RECOMMANDATIONS

Pour une responsabilité démocratique et juridique

- Le mémorandum doit être retiré et tous les accords antérieurs entre la Tunisie et les pays de l'UE (accords socio-économiques, politiques et migratoires) doivent être revus.
- L'UE et la Tunisie doivent travailler vers une libéralisation réciproque des frontières et promouvoir une migration sûre entre les deux parties.
- L'UE doit adhérer à ses principes : liberté, justice, démocratie, égalité, solidarité, etc., et ne doit pas être partenaire d'accords qui renforcent la dépendance et les politiques autoritaires.
- L'UE, ses États membres et la Tunisie doivent se doter d'une politique d'asile claire et respectueuse du droit international des réfugiés et des droits humains.
- L'UE et la Tunisie doivent impliquer tous les acteurs de la société civile (organisations, partis, syndicats, chercheurs, militants, experts etc.) dans toutes les rencontres économiques, sociales et politiques internationales.
- Il faut améliorer les opérations de sauvetage en mer via l'adoption de plusieurs mesures, telles que l'installation de protections civiles sur les plages, l'inclusion des pêcheurs et des bateaux commerciaux dans ces opérations, et la mise en place de réseaux de communication maritimes.
- Il est nécessaire de créer un guide transfrontalier rassemblant des acteurs sociaux des deux parties pour retrouver les personnes disparues et être témoin des faits.

Pour plus de transparence

- Les institutions de l'UE doivent faire preuve de plus de transparence, en rendant publique tous les détails concernant les aides financières octroyées à la Tunisie, cela inclut une coopération en matière de sécurité.

Tirer les leçons du passé

- L'Europe doit apprendre des erreurs passées en ce qui concerne les accords conclus avec les anciens dictateurs sur la question de la migration non réglementaire. Il est important d'être conscient que les solutions actuelles ne sont que temporaires et ne produisent qu'un effet tangible de courte durée. En effet, il est impossible d'obtenir des solutions durables dans un environnement non démocratique.



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

European Council on Refugees and Exiles

Avenue des Arts 7/8

Brussels 1210

Belgium

T.+32 232 900 40

ecre@ecre.org

www.ecre.org